

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 28 juin 2011

Le CTPD était convoqué le 28 juin 2011. L'objet de la réunion concernait :

- la mise en place de la DISI
- la formation professionnelle

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le Président,

Il y a quelques jours, le Directeur Général s'est adressé individuellement à tous les agents de la DGFIP sur sa vision de la fusion. FO-DGFIP ne partage pas son idéalisme. Il tient à rétablir les faits et donner son analyse sur la fusion imposée il y a trois ans, avec la mise en œuvre des statuts et des règles de gestion unifiées et l'état dramatique des conditions d'exercice de nos missions.

Après quantité de réunions souvent chronophages, parfois assimilables à de la réunionnisme, les statuts et les règles de gestion ont arrêté sans que FO DGFIP n'y ait apporté sa caution.

Ces nouvelles règles ne sont ni objectives, ni transparentes, ni un progrès pour de nombreux agents.

Débutons par les statuts. Pour le syndicat, ils ne sont ni protecteurs, ni représentatifs des « métiers. FO-DGFIP avait condamné, l'absence d'ambition de la DGFIP et le manque de reconnaissance de la qualification des agents de catégorie A, B et C, en se prononçant contre lors du CTP central des 17 et 18 mai 2010

Continuons par les primes. Les régimes indemnitaires seront unifiés, mais la majorité des agents n'ont vu aucune progression de leur montant. Rappelons que la revendication des agents portée par FO-DGFIP reste l'augmentation des primes pour tous.

Abordons maintenant le recrutement et la promotion interne, FO-DGFIP constate que le statut permet l'accès à la catégorie C sans concours et la mise en place de nouveaux obstacles pour la linéarité de carrière avec en particulier le projet de création du 8^{ème} échelon AAP1.

FO-DGFIP dénonce l'instauration d'un concours d'accès en catégorie B 1^{ère} classe. Il s'oppose à l'organisation d'un « grand oral » pour la catégorie A. Il affirme que la tête du client prendra une part prépondérante lors des promotions internes.

Quant à la formation. Certes la formation initiale est unifiée mais comment ignorer tous les problèmes liés à la formation continue : formation inadaptée, auto censure des agents en raison de la masse de travail à réaliser dans les postes, mise en œuvre des formations trop en amont ou bien après la mise en œuvre de nouveaux outils applicatifs, pénurie de formateurs... ?

Examinons un des sujets principaux de préoccupation : les mutations.

FO-DGFIP dénonce l'absence de transparence et l'extrême complexité de la période de convergence.

FO-DGFIP a été et reste le seul syndicat à revendiquer deux véritables mouvements de mutation annuels pour tous. Ce que ne confirme pas le système validé par la Direction Générale.

En ce qui concerne les mouvements à titre prioritaire aucun commentaire n'est fait par la Direction Générale. C'est parce que certains événements influent directement sur la vie personnelle des agents que FO-DGFIP revendique la prise en compte du fait générateur pour une préférence absolue lors d'une demande à titre prioritaire.

En ce qui concerne la qualité des conditions de vie au travail, rien ne permet d'être angélique. Il est avéré que toutes les directions locales ne respectent pas la directives nationales en matière notamment d'horaire variable et que des agents sont pénalisés.

Les discours lénifiants sur « l'assurance d'une vie harmonieuse au travail, sur la qualité des conditions de vie au travail » et le fait de se sentir « à l'aise dans notre communauté professionnelle » sont ahurissants voire provocateurs quand on connaît la réalité du terrain.

Si besoin était les résultats de l'observatoire interne du 14 juin 2011 illustrent parfaitement le malaise dans l'ensemble des services dénoncé à maintes reprises par FO-DGFIP.

Comment nier les situations extrêmes de plus en plus nombreuses et dont la gravité n'a de cesse d'augmenter, jusqu'à l'irréversible ?

La Direction Générale endosse une lourde responsabilité !

Pour conclure, l'élaboration des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP), la désignation d'ACMO, la mise en place de tableaux de bord de veille sociale, l'organisation d'espaces de dialogues locaux, ne sont qu'emplâtre sur jambe de bois face aux conditions calamiteuses d'exercice des missions.

Aggravées par un contexte de réformes incessantes où plus personne ne s'y retrouve, les suppressions dogmatiques d'emplois constamment dénoncées par FO-DGFIP, sont la clé de voûte du malaise actuel : incapacité d'exercer les missions, surcharge de travail dans tous les services, blocage des possibilités de mutation, perturbation des conditions de vie des agents au travail et par ricochet des conditions de vie personnelle.

La Direction générale fait preuve d'autisme et continue de tenir le discours du gagnant-gagnant...

FO-DGFIP ne lâchera rien sur les revendications dont il est porteur et défendra les intérêts de ses mandants.

I/ La mise en place des DISI (Direction des services informatiques)

Dans la filière fiscale les centres de services informatiques (CSI) sont des services autonomes, érigés en service à compétence nationale (SCN), directement rattachés au services des systèmes d'information (SSI).

Les départements informatiques du Trésor (DIT) sont quant à eux des services des DDFIP ou TG.

Le projet de création des DISI implique , pour les CSI la perte de leur qualité de SCN et pour les DIT leur détachement des DDFIP pour constituer les établissements des DISI.

Le Département des Hauts-de-Seine appartiendra à la future DISI Paris –Normandie. Celle-ci regroupera 3 CSI (Versailles, Orléans, Rouen) et 4 DI (Nanterre, Versailles, Caen et Rouen).

Devenus ESI (Etablissement des Services Informatiques), ils conserveront la responsabilité opérationnelle de l'exécution des missions informatiques .Ainsi le DI de Nanterre et les CMI installés à Nanterre et à Vanves formeront un ESI.

FO DGFIP est contre ce regroupement qui est une déclinaison de la Fusion dans les services informatiques, car la mutualisation des compétences des deux filières informatique induira des suppressions d'emplois.

II/ La formation professionnelle

En présentant le bilan de formation, la direction s'est auto congratulée des efforts consentis par l'administration.

A l'ouverture de la séance nous avons déjà dénoncée les carences de la formation professionnelle à la DGFIP. Nous avons réitéré nos remarques.

Toutefois reconnaissant les efforts des membres de l'équipe locale nous nous sommes abstenus lors du vote.

III/ SIP de Courbevoie et de Levallois

Le CTP a examiné les règlements intérieurs de ces deux SIP.

Respectueux des choix des personnels, la délégation FO DGFIP a approuvé la proposition conforme de l'administration.

Les représentants FO DGFIP 92 au CTPD

Arya BOCQUET, Isabelle LEPREVOST, Alain PINATEAU

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Départementaux Adjoints : Alain PINATEAU, (Trésorerie Amendes)

Ludovic LETELLIER (SIE Colombes)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/